



Déclaration commune des associations faite à l'ouverture du comité de dialogue Radiofréquences et santé de l'ANSES le 1er avril 2014

Le 14 octobre dernier, lors du rendu du rapport d'expertise de 2013 devant le comité de dialogue, le mouvement associatif dans sa quasi unanimité a réagi fort négativement aux conclusions qui nous étaient rapportées parce que celles-ci, minimisant les risques par divers procédés, ne rendaient pas compte de l'état des connaissances.

Ces réactions nécessitaient un débat après analyse du rapport. Il nous était promis. Il est convoqué ... 5 mois et demi après. **Ce n'est pas notre conception du dialogue ;**

Nous avons rappelé, lors de la réunion de restitution, notre demande d'informations concernant une bibliographie assortie des données sur le financement des études publiées ainsi que de leur évaluation par le groupe d'experts. Nous ne les avons pas obtenues. **Ce n'est pas notre conception du dialogue ;**

Durant les 5 mois et demi écoulés, sans réunion du comité de dialogue des événements importants se sont déroulés :

- mise en œuvre de l'expertise concernant les enfants ;
- mise en œuvre de l'expertise sur l'ElectroHyperSensibilité ;
- sélection des recherches dans le cadre de l'Appel à Projets de Recherche 2013
- lancement de l'APR 2014 ;
- saisine sur les dispositifs médicaux et les radiofréquences.

Tout cela sans la moindre discussion. **Ce n'est pas notre conception du dialogue.**

Pourtant le dialogue, nous y sommes attachés et nous l'avons montré par notre participation active au comité de dialogue où nous avons toujours pu compter sur l'esprit ouvert et l'autorité personnelle du Président du comité de dialogue, M. Georges Mercadal.

Mais si, d'une part, le dialogue n'est accepté par l'Agence que lorsque l'on est d'accord et si, d'autre part, il permet de cautionner une expertise orientée qui va à l'encontre d'une démarche de précaution, nous le dénonçons.

Donc oui, nous voulons bien continuer le dialogue ;

Mais oui également, nous exigeons des changements sur :

- la méthodologie utilisée pour qu'elle reflète l'état de la connaissance et de la controverse ;
- la prise en compte des conflits d'intérêt ;
- la définition de ce que doit être une expertise réellement pluraliste, le concept d'expertise collective pouvant masquer l'expression d'une pensée unique.

Aujourd'hui, en séance, nous apprenons que Monsieur Mercadal a démissionné et que la réunion, sur un sujet conflictuel, va être présidée par le responsable de l'une des parties prenantes, le directeur général de l'ANSES. Pour les associations, les conditions ne sont pas aujourd'hui réunies pour un débat objectif et serein. Elles décident donc de suspendre leur participation jusqu'à la nomination d'un nouveau Président.